



## DOSSIER FINANCES

Ce bulletin spécial « finances » a pour but de vous **présenter les comptes de la commune au 31 décembre 2022**. L'action communale est principalement conditionnée par le vote du budget annuel et l'ensemble des réunions qui le précède. Le budget primitif a été voté au Conseil Municipal du 4 avril 2023.

### BILAN 2022

#### Budget de fonctionnement

#### DEPENSES

#### RECETTES

**Le budget de fonctionnement assure le financement des services communaux et des équipements collectifs utilisés chaque jour par le citoyen.**

Quelques exemples :

Charges de personnels : pour l'entretien de la commune, le pôle animation, le centre de loisirs, la garderie, la cantine, l'école, le RAMDAM, le secrétariat...

Charges à caractère général : les produits d'entretien, l'eau, l'électricité, la dotation des fournitures scolaires (35€ par enfant), entretiens et réparations du matériel communal, les impressions, les frais du centre de loisirs et du séjour de vacances

539 087 €

516 977 €

562 049 €

**Charges de personnel**  
287 218 €  
55,6%

**Charges à caractère général**  
170 971 €  
33%

Charges de gestion courante  
41 420 € 8%

Charges financières  
17 369 € 3,4%

Renégociation de prêt : 22 110€

**DIFFERENCE**  
+ 23 862 €

**Impôts locaux et taxes**  
311 886 €  
55,5%

**Dotations et participations**  
126 841 €  
22,5%

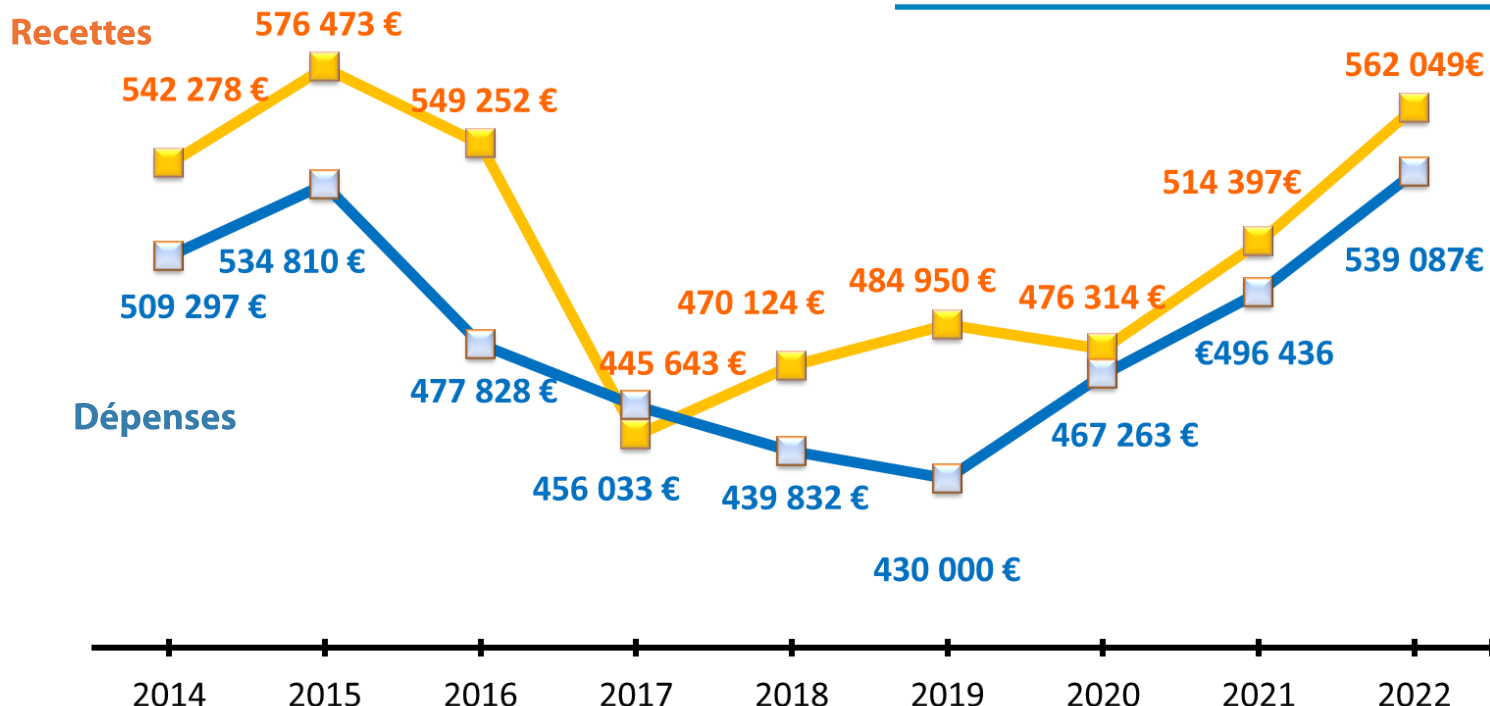
**Produits d'exploitation**  
63 475 € 11,3%

**Atténuation de charges**  
59 847 €  
10,7%

**AUTOFINANCEMENT :**  
Cette part permettra à la commune de financer ses projets 2023 sans recours à l'emprunt.

En 2022, nous avons renégocié un prêt afin de lisser nos remboursements par trimestre et non plus une fois par an. Par le jeu des écritures comptables, dans la partie dépenses de fonctionnement, s'est ajouté « renégociation de prêt : 22 110€ ». En contrepartie, nous avons en recette d'investissement +22 110€.

## EVOLUTION DEPENSES/RECETTES

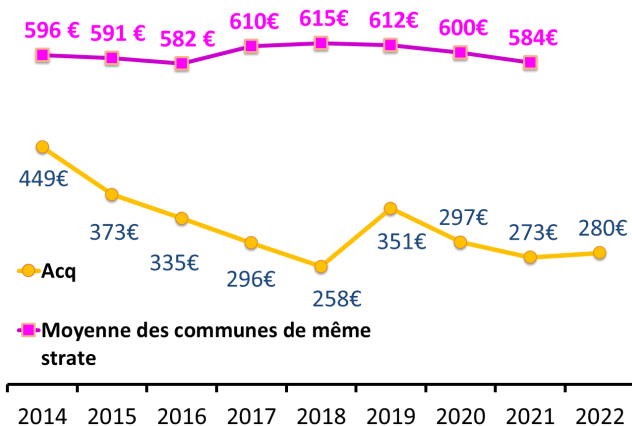


## DOTATIONS PAR HABITANT

84€

Cela correspond aux **dotations de l'Etat, par habitant, attribuées à la commune** pour l'année 2022. Les dotations sont stables.

## ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT



## ENDETTEMENT PAR HABITANT

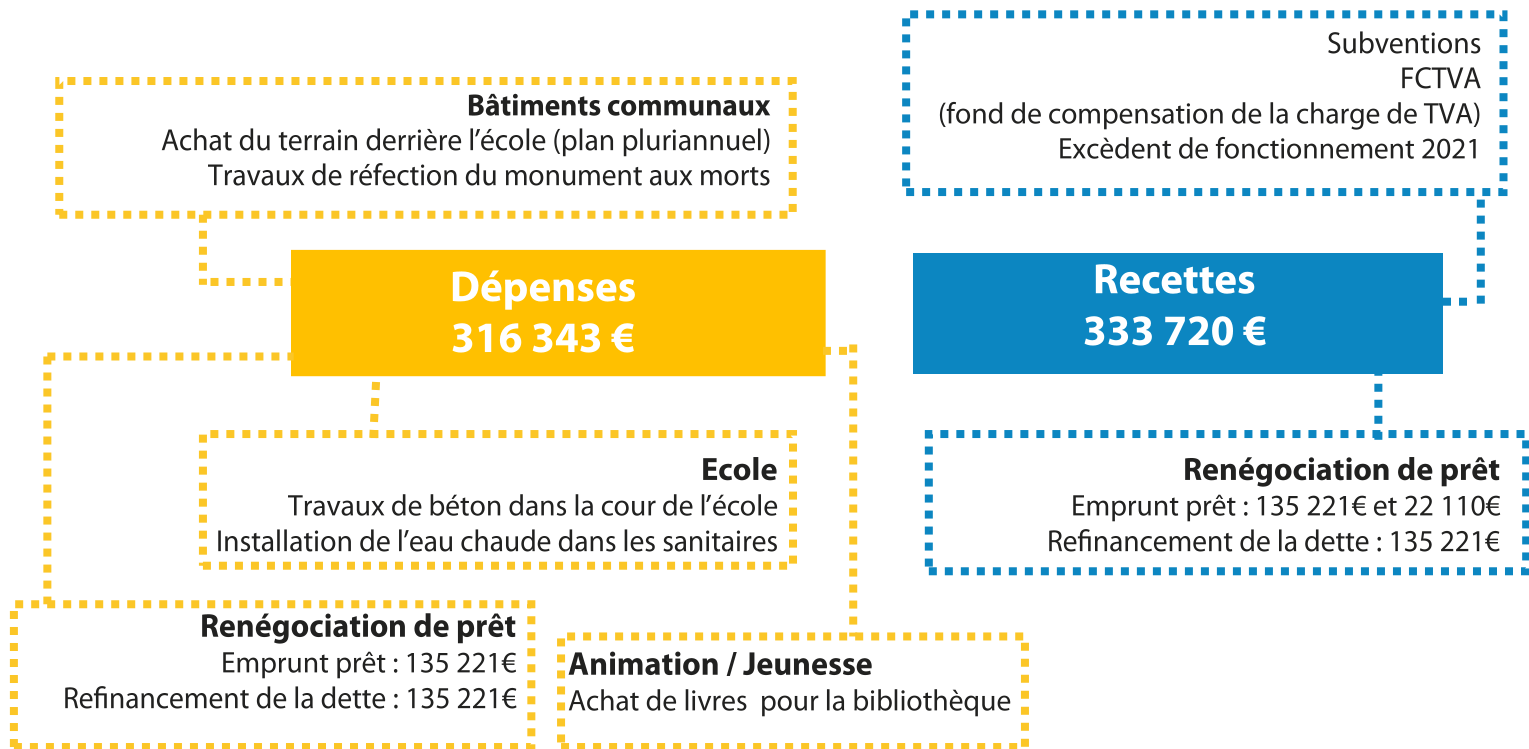
280€

Au 31 décembre 2022, la commune remboursait 2 emprunts. **L'encours de la dette était de 224 927€ soit 280€ par habitant.** Les communes de même strate (de taille équivalente) ont un endettement moyen par habitant de 584€ (en 2021).

Date de début du prêt	Besoin du prêt	Montant du prêt	Date de terme du prêt
2002 (renégocié en 2022)	Rénovation et agrandissement de la salle des fêtes	243 000€	07/2033
2019	Eclairage public	100 000€	12/2029

# Budget d'investissement 2022

## Principales dépenses et recettes d'investissement



## BUDGET PRIMITIF 2023

Lors du conseil municipal du 4 avril 2023, vos élus ont voté le budget primitif qui définit la **feuille de route des actions à mener** par la municipalité pour l'année 2023.

## Fiscalité locale

La hausse des coûts de l'énergie, de la cantine ainsi que l'inflation impactent fortement le budget communal. Malgré des contraintes budgétaires importantes, le conseil municipal a reconduit pour cette année les taux appliqués depuis 2019.

Pour la quatrième année consécutive, **le budget a été voté, à l'unanimité, sans augmentation de la part communale des impôts directs.**

- > Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,31%
- > Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 53,51%

Attention, malgré ce maintien des taux par la commune, les impôts locaux peuvent augmenter quand même. Il y a deux raisons à cela. La première est que les bases sur lesquelles s'appliquent les taux ont été revalorisées au niveau de l'inflation par le Parlement. La municipalité n'a aucune prise là-dessus.

La seconde raison est que si on regarde attentivement les avis d'imposition, on constate que le montant total à payer ne comprend pas que la part de la commune. Elle comprend aussi une part intercommunale, destinée au budget de la Communauté Urbaine d'Arras, une part de taxe sur les ordures ménagères,...

La stabilité des taux communaux limite les hausses constatées par les habitants sur leurs avis d'imposition mais elle ne les empêche pas. Plusieurs facteurs entrent en jeu, qui expliquent ces augmentations. Tous sont indépendants des taux votés par le Conseil Municipal d'Acq.

# Budget de fonctionnement

DEPENSES

641 419 € 14

RECETTES

641 419 € 14

Pour 2023, le conseil municipal a voté le **budget primitif de fonctionnement en équilibre**.

# Budget d'investissement

DEPENSES

138 796 € 45

RECETTES

138 796 € 45

Investissements prévus pour l'année 2023 :

## AMELIORER ET ENTREtenir LE PATRIMOINE COMMUNAL

- ✓ Installation d'un grillage dans la cour de la salle des fêtes
- ✓ Achat d'un meuble pour l'état civil
- ✓ Installation d'un boîtier incendie

## PROPOSER DES SERVICES DE QUALITE ET DE PROXIMITE

- ✓ Mise en place d'un City Stade
- ✓ Livres pour la bibliothèque
- ✓ Achat d'une banquette pour l'école
- ✓ Achat de tables de pique-nique

Par le vote de ce budget 2023, le souhait de vos élus est

- > **d'assurer la continuité des services existants** en maintenant les centres de loisirs, le séjour de vacances, les services de cantine, de garderie...
- > **de maintenir nos dotations pour l'école**
- > **d'entretenir nos bâtiments communaux**
- > **de poursuivre les moments conviviaux** lien intergénérationnel, colis des aînés...
- > **d'améliorer le cadre de vie et les équipements communaux**

### Mairie d'ACQ

6, rue de la Liberté 62144 ACQ

Tél. 03 21 16 11 32

[www.mairie-acq.fr](http://www.mairie-acq.fr)

[secretariat@mairie-acq.fr](mailto:secretariat@mairie-acq.fr)

Ouverture au public :

> lundi : 17h - 18h30

> mardi : 13h - 17h30

> jeudi : 13h - 17h30

### Pôle animation

[pole-animation@mairie-acq.fr](mailto:pole-animation@mairie-acq.fr)

Ouverture au public :

> lundi, mardi, jeudi et vendredi

14h15 - 17h

### Bibliothèque municipale

Salle de convivialité

Ouverture au public :

> lundi, mardi, jeudi, vendredi : 17h30-19h

> mercredi : 13h30 - 17h30 (1 semaine sur 2)

### Directeur de Publication :

Alain BARTIER

### Responsable de la rédaction :

Fabien DUHAMEL

### Comité de lecture et rédaction :

Patrick BOITEL, Cédric BRIET, Guillaume

DESBONNET, Gervais FRANCOIS, Lucien

FRANCOIS, Stéphanie MANIA, Juliette OTENDE

### Impression :

Imprimerie Julien JOPUB (Divion)